

RESOLUTIONS ADOPTEES

PAR L'AGO DU 30 JUIN 2009

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2008 comme suit :

3 785 167 dinars au compte « amortissements différés ».

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2008.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

En application des dispositions de l'article 19 des Statuts de la Société Tunisie Lait, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour les trois exercices 2009 – 2010 et 2011, le mandat des Administrateurs ci-dessous :

- Monsieur NEJIB DOGHRI
- Monsieur HABIB JEDIDI
 - Monsieur KHALED BEN JEMAA
 - Monsieur HASSINE DOGHRI
 - Monsieur MONCEF DOGHRI
 - Monsieur LOTFI BEN JEMAA
 - Monsieur MOUNIR BEN JEMAA
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE
- BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
 - SICAR INVEST
 - SIM SICAR

- STB INVEST

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

HUITTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports de gestion du groupe et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers consolidés du groupe TUNISIE-LAIT arrêtés au 31 décembre 2008 dans leurs intégralités .

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TUNISIE LAIT - les résolutions de l'AGE du 30 juin 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie conformément aux dispositions statutaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d' Administration relatif à l'augmentation de capital projetée, décide d'augmenter le capital de la Société en numéraire d'un montant de dix Millions (10.000.000) de dinars pour le porter de trente Million (30.000.000) de dinars à quarante Millions (40.000.000) de dinars, par l'émission de deux Million cinq cent Mille (2 500.000) actions nominatives nouvelles, à la valeur nominale de Quatre (4) Dinars chacune sans prime d'émission et ce à raison d'une (1) action nouvelle pour trois(3) actions anciennes.

Les 2 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er Janvier 2009.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social :

- les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires
- les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement
- le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

« Le capital est fixé à la somme de quarante Millions (40.000.000) de dinars, divisé en dix millions (10.000.000) actions nominatives de Quatre (4) Dinars chacune.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'opération d'augmentation du capital, d'en fixer les modalités d'en constater la réalisation et d'accomplir toutes les formalités juridiques prescrites par la loi afférentes à l'augmentation du capital ,telle que la

modification des statuts de la société et à Monsieur le Directeur Général de la société pour faire, pièces à l'appui ,la déclaration de souscription et de versement auprès de Monsieur le Receveur des Finances de Sidi Bou Ali ou toute autre représentation à l'effet de l'augmentation du capital

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire, pour accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité légale nécessaire.

Cette résolution mise au vote, est adoptée à l'unanimité

ACTIFS IMMOBILISES**TUNISIE
LAIT****Etats financiers clos au 31 Décembre 2008****(Exprimés en Dinars Tunisien)**

A C T I F S	31/12/2008	31/12/2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Immobilisations incorporelles	1 390 999	1 343 353
- Amortissements	-1 186 988	-1 090 946
	204 011	252 407
Immobilisations corporelles	78 313 937	74 508 477
- Amortissements	-49 418 217	-45 505 182
	28 895 720	29 003 295
Immobilisations financières	6 621 565	5 587 871
- Provisions	- 176 305	- 176 305
	6 445 260	5 411 566
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>	35 544 991	34 667 268
Autres actifs non courants	1 905 564	1 357 527
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	37 450 555	36 024 795
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
- Stocks	11 574 841	7 765 687
- Provisions	-1 023 558	- 788 099
-	10 551 283	6 977 588
Clients et comptes rattachés	12 544 941	16 196 704
- Provisions	-4 995 738	-4 890 310
	7 549 203	11 306 394
Autres actifs courants	5 022 566	2 524 225
- Provisions	- 71 074	- 71 074
	4 951 492	2 453 151

**TUNISIE
LAIT**

Placements et autres actifs financiers	70 000	
Liquidités et équivalents de liquidités	1 548 609	911 353
<u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u>	24 670 587	21 648 486
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	62 121 142	57 673 281

PASSIFS

Nom	31/12/2008	31/12/2007
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	30 000 000	25 000 000
Réserves	473 766	461 684
autres capitaux propres	738 136	70 732
resultats reportés	-12 706 804	-8 921 636
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	18 505 098	16 610 780
-		
<u>PASSIFS</u>		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	17 414 280	18 482 309
Provisions pour risques & charges		1 020 000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	17 414 280	19 502 309
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
-		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 419 576	7 184 778
Autres passifs courants	1 580 734	1 375 233
Concours bancaires et autres passifs financiers	15 201 454	13 000 181
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	26 201 764	21 560 192
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	43 616 044	41 062 501
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	62 121 142	57 673 281

Variation des capitaux propres

Désignation	Cap ital soci al	Réserve pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2007	25 000 000	461 684	70 732	-8 921 637	16 610 779
Mouvement du compte	5 000 000	12 081			5 012 081
Prime d'investissement			791 621		791 621
Amortissement de subvention d'équipement			-124 217		-124 217
Affectation Résultat 2008					
AGO du 06 mai 2008				-3 785 166	-3 785 166
Solde au 31/12/2008	30 000 000	473 765	738 136	-12 706 803	18 505 098